



Mgr Laurent DOGNIN

Évêque de Quimper et Léon

Réf.

MLD/CNB-24-05-0049

Aux fidèles qui participent aux messes célébrées
avec le Missel de 1962 à Quimper et Sainte Sève

Quimper, le 19 mai 2024,
en la solennité de la Pentecôte

Objet :

Suite donnée à la fin de mission de la Fraternité sacerdotale Saint-Pierre
dans le diocèse de Quimper et Léon

Chers amis,

En ce jour de la Pentecôte où l'Esprit Saint est descendu sur les Apôtres pour qu'ils fondent de façon effective l'Église de Jésus Christ, et face aux inquiétudes que vous manifestez par rapport à l'avenir, il me semble important de vous informer sur la suite que je souhaite donner à la fin de mission des prêtres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pierre dans notre diocèse.

Comme je vous l'avais annoncé en décembre, j'estime important de continuer à célébrer la messe dominicale avec le missel de 1962 dans les trois lieux que j'avais fixés dans mon ordonnance du 11 juin 2023 afin de répondre à l'appel du pape François : «... promouvoir la concorde et l'unité de l'Église, avec une sollicitude paternelle envers ceux qui, dans certaines régions, ont adhéré aux formes liturgiques antérieures à la réforme voulue par le Concile Vatican II... » Conformément à ce que j'avais indiqué en décembre, ce sont donc des prêtres diocésains qui célébreront les messes selon l'ancien Missel, comme dans le diocèse de Vannes.

Je souhaite cependant que pour une plus grande communion diocésaine vous puissiez aussi participer à différentes occasions à des messes de votre paroisse et aux grandes célébrations diocésaines. N'oublions pas ce que le pape Benoît XVI avait écrit dans sa lettre de présentation du Motu Proprio *Summorum Pontificum* de 2007 : «*Évidemment, pour vivre la pleine communion, les prêtres des communautés qui adhèrent à l'usage ancien ne peuvent pas non plus, par principe, exclure la célébration selon les nouveaux livres. L'exclusion totale du nouveau rite ne serait pas cohérente avec la reconnaissance de sa valeur et de Sa Sainteté.* » Et ce qui est valable pour les prêtres l'est aussi pour les fidèles ! Il faut aussi prendre en compte la lettre apostolique du pape François *Desiderio Desideravi* du 29 juin 2022, qui appelle tous les fidèles à un approfondissement de la réforme liturgique issue du Concile Vatican II et à un renouveau de la vie liturgique pour tous les fidèles, qu'ils soient prêtres, diacres, religieux, religieuses ou laïcs, quelles que soient leurs sensibilités liturgiques. C'est ce que j'ai demandé dans ma lettre Pastorale *Que tous soient un* du 11 juin 2023 (accessible sur le site Internet du diocèse). C'est en vivant ensemble un renouvellement de notre manière de vivre et de célébrer les sacrements, et en continuant à progresser dans notre foi, notre espérance et notre charité, que nous pouvons, avec la grâce de l'Esprit Saint, renforcer notre communion autour du Christ, notre unique Pasteur.

... / ...

Pour favoriser cette communion ecclésiale, j'ai nommé le chanoine Hervé QUEINNEC vicaire épiscopal, qui, en mon nom, est désormais chargé du suivi des célébrations avec le Missel de 1962 (cf. Motu Proprio *Traditionis Custodes* article 3 § 4). Les curés concernés étant les référents habituels pour toutes les activités pastorales.

Ce que nous allons mettre en place avec les prêtres du diocèse :

- Comme je l'ai dit plus haut, j'ai donc décidé, après avoir entendu mes conseils, de garder dans le diocèse les trois messes dominicales selon le Missel de 1962, dans la mesure où les groupes de fidèles se maintiennent.
- Plusieurs prêtres diocésains se préparent actuellement à célébrer sous cette forme et ont accepté de se relayer pour assurer ces messes. Ils font de gros efforts pour apprendre cette manière de célébrer la messe, nouvelle pour eux. Ils souhaitent ainsi, pour leur part, contribuer à la communion de l'Église diocésaine en prenant soin des communautés attachées à la forme ancienne du rite romain.
- Ils commenceront à célébrer à partir du dimanche 1^{er} septembre 2024 et assureront les messes dominicales, ainsi que les fêtes de la Toussaint, de Noël (messe de la nuit), de l'Ascension, de l'Assomption de la Vierge Marie ainsi que les solennités qui ont lieu le dimanche (sauf exceptions). Les autres solennités célébrées en semaine auront lieu en paroisse ainsi que le *Triduum Pascal* (Jeudi Saint, Vendredi Saint et Vigile Pascale). Pour tous les catéchumènes, les sacrements de l'initiation chrétienne auront lieu au cours de la Vigile Pascale.
- Les baptêmes et mariages seront célébrés dans les paroisses avec les rituels actuels dans la mesure où le Motu Proprio *Traditionis Custodes* ne permet plus de célébrer ces sacrements avec les anciens rituels. Il en est de même pour la confirmation que je célèbre déjà depuis deux ans avec le Pontifical actuel.
- Concernant les activités pastorales (catéchèse des jeunes, des étudiants et des adultes, scoutisme, accompagnement des malades...), vous pourrez échanger dès la rentrée avec vos curés pour voir quelles améliorations vous souhaiteriez proposer et comment vous pourriez vous-mêmes y participer. Si vous souhaitez organiser des temps de prière comme le Rosaire, ou d'autres actes de dévotion, cela est naturellement possible en concertation avec le curé concerné.

Ce que nous attendons de vous :

- Qu'une équipe liturgique soit constituée ou maintenue dans chaque lieu de culte pour rendre les services suivants : sacristie, accompagnement et formation des servants d'autel, chantre ou chorale grégorienne selon le cas ;
- La participation aux temps forts de vos paroisses et du diocèse, notamment les rassemblements diocésains, les pèlerinages, et les pardons.

Les abbés Loïc COURTOIS et Nicolas TÉLISSON m'ont assuré qu'ils feront tout pour que la transition se passe au mieux et je les en remercie, comme je vous remercie à l'avance de ce que vous pourrez faire en ce sens. Je leur demande de désigner quelques-uns d'entre vous pour me rencontrer avant l'été avec le chanoine QUEINNEC afin de préciser la mise en œuvre de cette lettre. Après la rentrée, les curés rencontreront les groupes de fidèles concernés afin de mettre en place la nouvelle organisation pastorale.

En nous laissant conduire par l'Esprit Saint, mettons-nous au pied de la Croix pour implorer le Seigneur de nous aider à dépasser nos préjugés et nos résistances, à nous mettre courageusement à l'œuvre en faisant confiance au Magistère de l'Église.


✠ Laurent DOGNIN
Évêque de Quimper et Léon

